PLAN DE BORNAGE INDIVIDUEL

LOT: 52

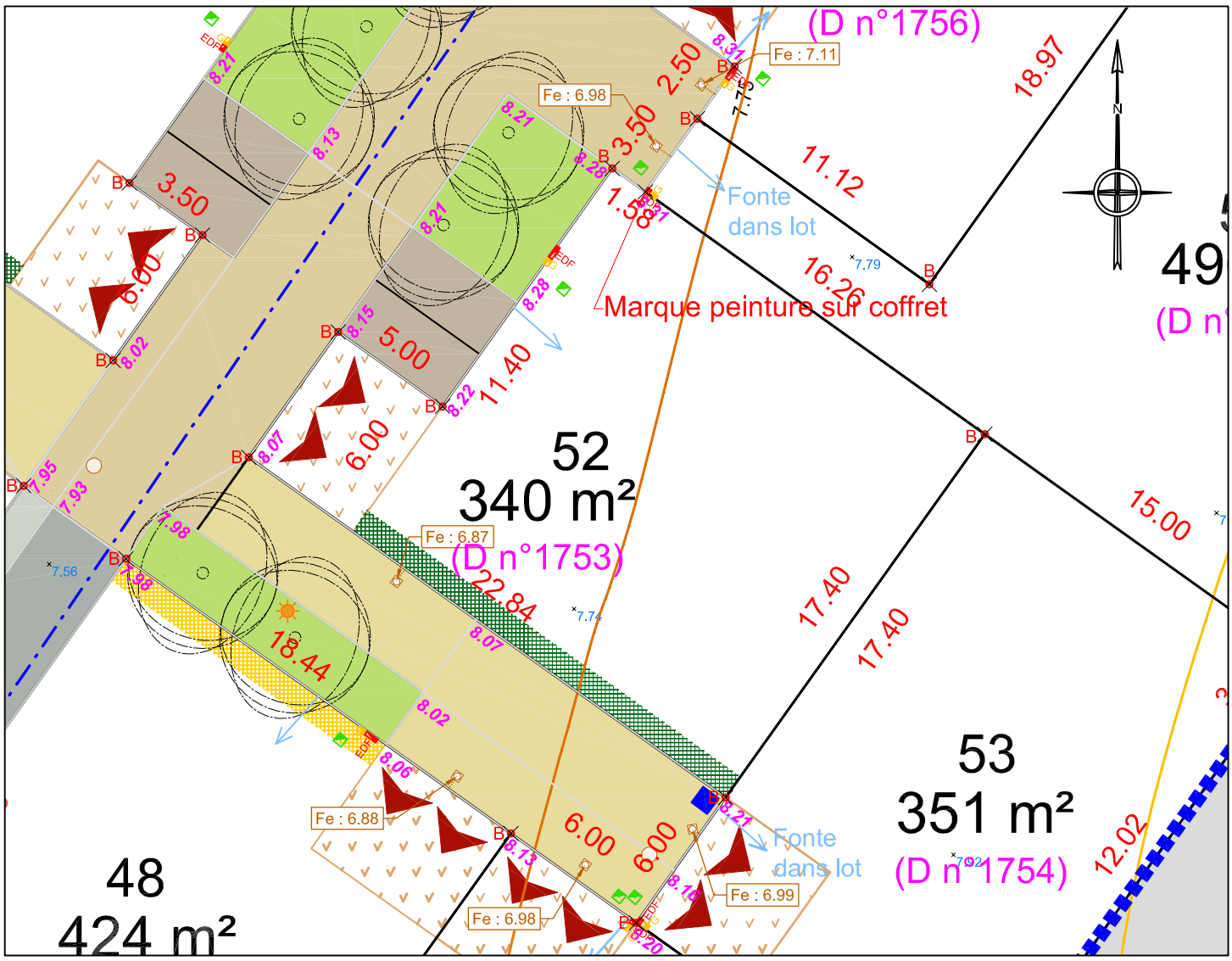

LEGENDE TOPOGRAPHIQUE:

- Limite approximative d'imposition fiscal
- (D n° 1103) Numéro cadastral
- Batiment
- Batiment léger
- Mur
- Clôture
- Haut de fossé
- Limite de culture
- Haie
- Zone Arbustive
- Poteau électrique
- 7.00 Point de niveau du terrain avant travaux
- Courbe de niveau
- Courbe de niveau
- Arbre

LEGENDE VOIRIE

- Chaussée traitée en enrobés noirs
- Surfaces traitées en enrobés de couleur
- Places de stationnement traitées en béton calcaire
- Trottoirs et placettes traités en béton calcaire
- Allées piétonnes traitées en en béton beige
- Noues de collecte des eaux pluviales des voiries
- Zones traitées en espaces verts
- Franchissements sur noues par caniveau béton en V
- Aires de présentation des ordures ménagères traitées en béton calcaire
- Stationnement privé en matériaux perméable à la charge de l'acquéreur
- Arbre projeté
- Limite de tranche

LEGENDE REGLEMENTATION

- Accès automobile à la parcelle / places de midi
- Implantation d'un garage autorisé en limite sur la voie de circulation
- Implantation d'un portillon en limite sur l'espace public
- Accroche bâti obligatoire
- Accroche bâti obligatoire entre 1m et 5m de la limite de voirie
- Frontage devant la construction
- Frange végétale dense
- Plantation de haies
- Clôtures en bois de type ganivelle Ht. max 1,20m
- Clôtures en bois de type ganivelle Ht. max 1,50m

LEGENDE RESEAUX

- Position du tabouret de branchements EU
- EDF G Position des coffrets EDF et GAZ
- Position du regard de branchement télécom RA 30x30 ou L0T
- Position approximative de l'arrivée AEP
- Candélabre projeté
- 7.65 Altimétrie voirie (projet COLAS)

Ouvrages hors sols :

Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur
Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, EDF, candélabres).

0 2.5 5 7.5 10

Echelle: 1/250